



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Champ d'application des conditions générales

Les présentes conditions générales de ventes sont applicables à tous les produits vendus par MH DIFFUSION, et concernent tous ses clients, quel que soit le lieu de la livraison.

Toute commande implique nécessairement l'acceptation sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, et celui-ci déclare en avoir pris connaissance. Toute condition particulière opposée par l'acheteur sera inopposable à MH DIFFUSION, à défaut d'acceptation formelle et écrite de celui-ci.

Article 2 – Ouverture de compte

Un compte client peut vous être ouvert, après réception et approbation des pièces suivantes :

- Les présentes conditions générales de ventes acceptées et signées
- Extrait K bis de moins de 3 mois en rapport direct avec l'activité de MH DIFFUSION
- Relevé d'Identité bancaire
- Coordonnées complètes de votre agence bancaire
- Numéro de TVA intracommunautaire

2-1 Votre première commande, d'un montant minimum de 1500 euros, sera impérativement réglable avant livraison par virement bancaire ou carte bancaire.

Article 3 – Prix

Nos prix sont confidentiels et exclusivement réservés aux professionnels.

Nos prix s'entendent HT, hors frais de transport et hors assurance qui sont en sus. Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. A ces prix, il conviendra d'ajouter les contributions environnementales ou les taxes diverses en vigueur.

3.1 – Contrat Point Pilote (soumis à l'approbation de MH DIFFUSION)

Le revendeur Point Pilote bénéficiera d'une remise supplémentaire sur le tarif de base des produits dont MH DIFFUSION est distributeur exclusif (hors promotions).

Pour devenir Point Pilote, demander les conditions auprès du service commercial.

Article 4 – Commandes

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Aucune vente ne peut être annulée, suspendue ou modifiée sans accord écrit de MH DIFFUSION et remboursement des frais engagés par ce dernier. Si MH DIFFUSION n'accepte pas la modification ou la résolution de la commande, le prix ou les acomptes versés ne seront pas restitués.

Les commandes des clients doivent contenir les tarifs des articles demandés. En cas de non chiffrage des commandes, aucune contestation ne sera possible par le client concernant la facturation.

Une facture est établie pour chaque commande de marchandises et est délivrée au moment de chaque enlèvement et chaque livraison.

Article 5- Délais de livraison

Les délais de livraison, généralement de 24 à 48 heures, sont donnés à titre indicatif ; ils seront indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement de MH DIFFUSION et peuvent subir les aléas du transport. Un retard de livraison ne justifie en aucun cas l'annulation de la commande, la retenue du prix, ou l'allocation de dommages-intérêts. Toutefois, si 15 jours après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue et l'acquéreur pourra obtenir restitution du prix de vente ou des acomptes versés, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui même d'être approvisionné.

Article 6 – Livraison

6.1 Frais de port

En France métropolitaine, les expéditions sont réalisées « franco de port » à partir de 750 euros de valeur HT (sauf pour les bidons de liquide). Pour les expéditions hors France métropolitaine, les frais de port seront à la charge du destinataire quelque soit le montant des achats facturés.

6.2- Modalités

La livraison est effectuée soit par la remise du produit à l'acquéreur, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de MH DIFFUSION. Toute commande non emportée immédiatement et pour laquelle aucune date d'enlèvement n'aura été convenue, sera stockée pendant un délai ne pouvant dépasser un mois. Ce délai expiré, MH DIFFUSION pourra annuler la commande.

6.3- Risques

Les produits sont livrables au lieu convenu. Dans tout les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit vérifier le contenu des colis à la livraison et constater avec le livreur les éventuels problèmes d'avarie ou de manquant, conformément aux articles L 133-3 et L 133-4 du Code de commerce. Ces réserves caractérisées devront figurer sur le récépissé de transport, puis être adressées au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les 48 heures suivant la livraison. Copie de ce courrier devra être adressée à MH DIFFUSION dans le même délai. Le non respect de cette procédure engage la responsabilité du seul destinataire et interdit tout recours contre le transporteur ou MH DIFFUSION.

Réserves valables : colis ouvert, manque X pièces, colis abîmé (toujours préciser la nature de l'avarie ex : écran écrasé). Préciser s'il y a une avarie sur les produits, indiquer la pièce abîmée. Pour les traces de choc, contrôler impérativement le contenu et faire la réserve sur la pièce ou la référence. Colis ouvert : préciser le produit manquant.

Réserves non valables : Sous réserve de déballage, de contrôle. Marchandises abîmées, maque X pièce après déballage. Colis ouvert, défoncé, écrasé. Marchandise invendable, HS, emballage défectueux, carton abîmé, palette cassée ou tombée du camion. Colis abîmés, traces de choc, colis ouvert.

Article 7 - Paiement

Sauf convention contraire, les commandes sont payables au comptant par carte bancaire, par virement bancaire, à l'enlèvement de la marchandise ou lors de la commande, aucun escompte n'étant accordé. Un règlement par L.C.R. (non acceptée) peut être consenti par MH DIFFUSION, après autorisation d'un encours accordé par notre société d'assurance crédit.

Article 8 – Retard ou défaut de paiement

En cas de retard de paiement, MH DIFFUSION pourra suspendre ou annuler toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix points et au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à MH DIFFUSION.

Si MH DIFFUSION n'opte pas pour la résolution des commandes impayées, les sommes dues deviendront immédiatement exigibles. Tout impayé ou facture non réglée dans les délais accordés entraînera une majoration calculée par notre service d'assurance crédit à titre de clause pénale non déductible au sens de l'article 1229 du code civil, sans préjudice du remboursement de tous les frais de procédure que MH DIFFUSION sera amené à exposer dans le cadre d'un recouvrement forcé de sa créance.

Les frais de banque pour impayés vous seront automatiquement facturés, soit un forfait de 20 euros HT (révisable à tout moment)

Article 9 – Garantie légale (sans supplément de prix)

MH DIFFUSION est tenu de la garantie des vices cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus, conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du défaut caché (art. 1648 du Code Civil). Garantie conventionnelle

9.1 - Etendue, procédure S.A.V.

Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au Service Après Vente de MH DIFFUSION dont l'accord est indispensable pour tout remplacement et toute réparation.

Les produits dont nous sommes distributeur exclusif sont garantis un an. Certaines marques font l'objet d'une garantie spécifique constructeur, leur liste est annexée aux présentes conditions générales de vente Afin d'obtenir une réparation au titre de la garantie, le client devra joindre la facture du matériel à réparer, ainsi qu'un descriptif écrit de la panne constatée ou du motif du retour.

Cas spécifique : Produit en panne au déballage (DOA) :

Les produits tombant en panne dans un délai de 15 jours suivant la date de facturation au client final sont concernés. Pour ces produits, MHD propose un service d'enlèvement chez le revendeur. Ils seront échangés, après acceptation par la Direction, et sous conditions de retour décrites dans les procédures de retour de matériel.

Une fois les réparations effectuées, après un délai de un mois, suivi d'un courrier avec accusé de réception resté sans réponse, MH DIFFUSION pourra disposer des produits, et conservera toutes les sommes versées à titre d'indemnité. Les dispositions ci-dessus ne peuvent en aucun cas réduire ou supprimer ni la garantie des vices cachés ni la garantie contractuelle du constructeur. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur.

9.2 – Exclusion

La garantie ne s'appliquera ni aux vices apparents, ni aux dommages causés dans les cas ci-dessous :

- a) usure normale, (notamment en ce qui concerne les faders, crossfaders, potentiomètres, courroies, optiques laser, batteries, lampes, etc...), mauvaise utilisation, mauvaise installation, mauvais entretien, dérèglement ou tentative de réparation de l'appareil. Notamment, ne pourront être considérés sous garantie les hauts parleurs dont la membrane a été détruite ou détériorée du fait de surpuissance (bobine mobile grillée, talonnage). Dans ce cas, la réparation sera facturée, la membrane détériorée faisant office de justificatif.
- b) non respect de l'alimentation générale de l'appareil.
- c) intervention de personne non qualifiée et non reconnue par le S.A.V de MH DIFFUSION.
- d) incidents dus à un agent extérieur : incendie, foudre, inondation, humidité, etc...
- e) installation, adaptation ou modification incorrecte de l'appareil ou non-conforme aux normes techniques et/ou de sécurité en vigueur dans le pays d'utilisation.
- f) incident intervenant pendant le transport de l'appareil vers et venant de l'acheteur.
- g) détériorations dues à un choc
- h) tous les appareils mis en location.

Article 10 - Retour de matériel

Aucun retour de matériel ne sera accepté sans l'autorisation préalable écrite de MHD (numéro de retour obligatoire). Pour obtenir une autorisation de retour, connectez-vous sur site MH Pro avec vos identifiants, puis remplissez le formulaire de demande d'accord de retour. Le numéro qui vous sera communiqué devra être inscrit sur le colis que vous nous retournerez.

Les produits qui nous seront adressés, quelle qu'en soit la raison, panne, échange, erreur de livraison, etc ... devront être reconditionnés dans leur emballage d'origine, avec tout accessoire, câble et documentation, le tout faisant l'objet d'un suremballage, afin qu'aucune étiquette de transport, aucune mention écrite ni aucun scotch n'altère le carton d'origine, et nous parvenir en port payé.

MH DIFFUSION se réserve le droit d'appliquer une décote sur le remboursement de tout produit retourné non-conforme incomplet ou détérioré, d'un minimum de 10% de sa valeur d'origine. Les retours ne respectant pas ces modalités ne pourront faire l'objet d'aucun avoir, sauf accord spécifique avec MH DIFFUSION, et ce dans les conditions citées précédemment. Les colis adressés en port dû ne pourront être acceptés par MHD.

Article 11 - S.A.V.

Le Service Après Vente MH DIFFUSION est ouvert sur place du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h, et joignable par téléphone les mêmes jours, de 9h à 13h uniquement.

Nous réparons sur place tous les produits des marques dont nous sommes distributeur exclusif. Les produits des marques dont nous sommes grossiste doivent être adressés à des stations techniques agréées, contactez-nous afin de connaître leurs procédures particulières. Aucun retour de matériel ne sera accepté sans l'autorisation préalable écrite de MHD (numéro de retour obligatoire). Pour obtenir une autorisation de retour, connectez-vous sur site MH Pro avec vos identifiants, puis remplissez le formulaire de demande d'accord de retour. Le numéro qui vous sera communiqué devra être inscrit sur le colis que vous nous retournerez.

Les produits qui nous seront adressés, quelle qu'en soit la raison, panne, échange, erreur de livraison, etc... devront être reconditionnés dans leur emballage d'origine, avec tout accessoire, câble et documentation, le tout faisant l'objet d'un suremballage, afin qu'aucune étiquette de transport, aucune mention écrite ni aucun scotch n'altère le carton d'origine, et nous parvenir en port payé.

Dans le cas d'un produit en panne hors délai de garantie ou d'un produit faisant l'objet d'une dénonciation de garantie de notre part, les réparations seront effectuées à titre payant, après acceptation d'un devis. Elles seront garanties 3 mois, cette garantie s'appliquant exclusivement à la réparation effectuée par MHD pour la panne qui a fait l'objet du devis accepté, et non pas à l'ensemble de l'appareil. Pour tout devis non accepté ou sans réponse après un délai de 30 jours, le matériel sera automatiquement retourné au client, avec une facturation minimum de 40 euros HT comprenant les frais d'étude et les frais de port (tarif susceptible d'être réajusté).

11.1 Pièces détachées

Pour tout renseignement sur les pièces détachées, veuillez adresser votre demande par mail à : simon@mhdifffusion.fr. Parallèlement, Notre ligne téléphonique est ouverte le matin, de 9h à 13h : 01 69 92 67 92. Si vous connaissez la référence de la pièce détachée que vous souhaitez nous commander, vous pouvez ajouter cette référence à une commande commerciale. Pour un envoi séparé de pièces détachées, le tarif est actuellement de 10 euros HT jusqu'à 5 kilos. Pour l'envoi de petites pièces détachées en enveloppe à bulles par Lettre Max avec numéro de suivi, le tarif est de 4 euros HT. Ces tarifs sont susceptibles d'être ajustés par rapport aux tarifs en cours à la date de l'expédition ;

Article 12 – Réclamations

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours suivant l'arrivée des produits. En cas de vices apparents ou de non-conformité des produits livrés dûment constatés par le vendeur, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages intérêts.

Article 13 – Généralités

Les catalogues, notices, publications, spécifications techniques et autres sont remis à titre indicatif, le fabricant se réservant le droit d'apporter sans préavis toute modification d'aspect général et technique à ses produits.

Article 14 - Réserves de propriété

Selon la loi 80.335 du 12 mai 1980, les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En cas de saisie intérêt, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer MH DIFFUSION sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

L'acquéreur ne pourra, pour quelque cause que ce soit, donner en gage, céder à titre de garantie ou procéder à la revente des marchandises acquises en vertu des présentes tant que le prix n'aura pas été intégralement réglé à MH DIFFUSION.

Article 15 – Règlement des litiges

Tous les litiges relatifs à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeur seraient, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal d'Evry.

Le fournisseur
MH DIFFUSION

Fait à..... Le.....

Numéro code client

Nom du signataire

Fonction

Signature
(suivi de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de la société